

DÉPARTEMENT
<b>AUBE</b>
CANTON
SAINT ANDRÉ LES VERGERS 10
COMMUNE
<b>ST ANDRÉ</b>

STM / DP

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Réglementation de la circulation  
Interdiction de stationnement  
Rue de la Paix**

Le Maire de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** les Articles L 2212-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la demande présentée par la société DOSSOT Frères, 17 rue du Pilori 10260 VIREY-SOUS-BAR en date du 26 mai 2026, qui sollicite une interdiction de stationnement entre les numéros 11 et 13 rue de la Paix, afin de manœuvrer avec des véhicules de chantier en toute sécurité,

**Considérant** que pour le bon déroulement des travaux et la sécurité des usagers, il y a lieu de mettre en place une interdiction de stationnement, comme indiqué ci-dessus,

**Considérant** que l'intérêt majeur de la sécurité des usagers justifie pleinement l'interdiction apportée au libre usage de cette voie,

**ARRÊTÉ**

**Article 1** : Du lundi 8 juin 2026 au vendredi 10 juillet 2026, le stationnement sera interdit ponctuellement entre les numéros 11 et 13, côté pair sur environ 25 mètres. Les véhicules ne respectant pas cet arrêté pourront être enlevés par la fourrière.

**Article 2** : Les panneaux de pré signalisation et de signalisation nécessaires seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément à la Loi.

**Article 4** : M. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube, M. Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, MM. Les Agents de la Police Municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- . M. L'Officier du Ministère Public près les Tribunaux de Police de l'Aube ;
- . M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à TROYES à charge par lui d'en assurer la transmission aux Chefs de Centre de Secours intéressés ;
- . M. Le Commandant de la C.R.S. n° 35 à TROYES ;
- . La société DOSSOT Frères, 17 rue du Pilori 10260 VIREY-SOUS-BAR.

Fait à SAINT-ANDRE, Le 28 mai 2026.



Le Maire,

Catherine LEDOUBLE